



Organisme de Formation enregistré sous le n° 93060620106
Enregistré et évalué favorablement par l'ANDPC sous le n° 1226
CN FMC: 100 211 - Siret n° 443 306 915 00028
Siège social : 3, rue Max Barel – 06500 Menton
Tél. 04 92 10 54 86 – Fax. 04 81 09 03 93
formation@tamari06.org | <http://www.tamari06.org>

BULLETIN D'INSCRIPTION 2019

internet

Bulletin à compléter et à nous retourner signé avec le règlement correspondant à :

Tamari - 3, rue Max Barel - 06500 - MENTON

Mail : formation@tamari06.org - Tél : 04 92 10 54 87 - Fax : 04 81 09 03 93

Vous êtes <input type="checkbox"/> Libéral		Vous êtes <input type="checkbox"/> Salarié		Cachet professionnel
<input type="checkbox"/> Médecin <input type="checkbox"/> Infirmier <input type="checkbox"/> Pharmacien <input type="checkbox"/> Chirurgien-Dentiste <input type="checkbox"/> Biologiste				
<input type="checkbox"/> Paramédical - Précisez :				
Titre (Mr, Mme, Dr, Pr) :				
Nom :				
Prénom :				
Date de naissance :				
Spécialité :				
N° RPPS :		N° Adéli :		
Adresse 1 :				
Adresse 2 :				
Code Postal :		Ville :		
Tél professionnel :		Tél mobile :		
Fax :		e-mail :		

Pour les médecins remplaçants seuls les médecins thèses peuvent participer aux programmes de DPC et bénéficier de l'indemnisation par l'ANDPC

<input type="checkbox"/> Intitulé ou référence du programme :			
Date(s) du séminaire :		Lieu :	

<input type="checkbox"/> Intitulé ou référence du programme :			
Date(s) du séminaire :		Lieu :	

<input type="checkbox"/> Intitulé ou référence du programme :			
Date(s) du séminaire :		Lieu :	

Cette inscription ne sera définitivement confirmée par Tamari que 10 jours avant le séminaire par l'envoi d'un mail de confirmation précisant le lieu, les horaires et le thème.

Documents à fournir :

❖ Pour les actions DPC :

- Un chèque d'adhésion à Tamari de 40€ (médecins) ou 25€ (paramédicaux) pour l'année 2019.
- Un chèque de caution de 200€ (restitué en fin d'année) qui pourra être encaissé en cas d'absence injustifiée.

Les professionnels de santé ont l'obligation de s'inscrire sur « agencedpc.fr » pour valider leur DPC et être indemnisés.

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU MOMENT DE L'INSCRIPTION :

- Chèque de caution de 200 euros et de cotisation à l'ordre de Tamari

Cachet professionnel
Date et signature : précédées de la mention
« lu et approuvé »